

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 3 septembre 2010
N° CP-2010-10-8-6

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES : PROGRAMME AIDES AUX ETUDIANTS (E754)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil général,
- VU la délibération n° CG-2009-5-8-4 du Conseil Général du 09 décembre 2009, relative à la politique des Collèges et des Actions Educatives en 2010,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Cultures Régionales du 12 février 2010.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte le règlement des aides aux étudiants pour l'année scolaire et universitaire 2010/2011(E 754) joint en annexe au rapport.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions